

Prévention du harcèlement : Une obligation légale incontournable

Une nouvelle ère s'ouvre pour la prévention en entreprise ! Depuis le 1er octobre 2025, la **Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail (LMRSST)** impose à toutes les organisations d'intégrer la prévention et la gestion du harcèlement psychologique dans leur programme de prévention.

Votre programme doit désormais être structuré pour identifier, éliminer et contrôler tous les risques pouvant affecter la santé et l'intégrité physique ou psychologique des travailleurs. Une avancée majeure : la violence et le harcèlement psychologique ou sexuel sont maintenant considérés au même titre que les autres dangers physiques ou organisationnels.

Nouveau cadre légal

La prévention du harcèlement et de la violence n'est plus une option, mais une exigence légale. Elle s'intègre pleinement à votre programme de prévention SST, marquant un tournant pour les risques psychosociaux.

Vision globale

En intégrant cette politique, vous adoptez une approche holistique de la santé au travail. Les dimensions physiques et psychologiques sont désormais traitées avec la même rigueur, assurant une protection complète de vos collaborateurs.

Plus qu'une obligation

Au-delà de la conformité, c'est un engagement éthique fort. Votre organisation affirme placer la dignité humaine et le respect au cœur de ses priorités stratégiques et opérationnelles. Un investissement humain qui rapporte.

Votre partenaire de confiance pour la conformité

Avec **SST Consultants**, transformez cette obligation légale en une force pour votre entreprise. Nous vous guidons pour des pratiques parfaitement conformes, humaines et adaptées à votre réalité de terrain. Créez une culture où prévention, respect et sécurité sont les valeurs partagées.

Prêt à agir ? Contactez-nous pour un accompagnement sur mesure et faites de votre environnement de travail un modèle de bien-être et d'efficacité.

1er

Octobre 2025

Date d'entrée en vigueur de l'obligation légale

100%

Organisations

Toutes sont concernées par la LMRSST